

CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE DELIBERATION N° 2023-09-12-26

DELIBERATION PORTANT SUR LES MODALITES DE CONTROLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPETENCES 2023-2024 DES LAS-READAPTATION 2^{EME} ANNEE

LE CONSEIL DE LA FORMATION ET DE LA VIE UNIVERSITAIRE DE L'UNIVERSITE CLERMONT AUVERGNE, EN SA SEANCE DU MARDI 12 SEPTEMBRE 2023,

Vu le code de l'éducation ;

Vu le décret n°2020-1527 du 7 décembre 2020 portant création de l'Etablissement Public Expérimental Université Clermont Auvergne (EPE UCA) ;

Vu les statuts de l'Université Clermont Auvergne, notamment les articles 26 à 28 ;

Vu le règlement Intérieur de l'Université Clermont Auvergne ;

Vu la délibération du conseil d'administration du 16 mars 2021 portant élection du Président de l'université, Mathias BERNARD ;

Vu le quorum atteint en début de séance ;

Vu la présentation de Françoise PEYRARD, Vice-Présidente en charge de la Formation ;

Après en avoir délibéré;

DECIDE

d'approuver les modalités de contrôle des connaissances et des compétences 2023-2024 en annexe des LAS-R 2.

Membres en exercice: 43

Votes: 25 Pour: 0 Contre: 0 Abstentions: 0 Le Président de l'Université Clermont Auvergne,

Le Directeur Général des Services

angele PAQUIS

Mathias BERNARD

CLASSE AU REGISTRE DES ACTES SOUS LA REFERENCE : CFVU UCA DELIBERATION 2023-09-12-26

TRANSMIS AU RECTEUR:

29 SEP 2023

PUBLIE LE :

29 SEP 2023

Modalités de recours: En application de l'article R421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur.



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LAS-R 2 PSYCHOLOGIE

Conseil de Gestion : avis favorable le 19/06/2023 Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Alice NORMAND - alice.normand@uca.fr

Contact en scolarité : scola.pssse@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors	UE de santé, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)											
Se référer aux Information	ons générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe.											
Ci-dessous, pour les UE discip	Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen											
applicables à la mention de Licence portant les enseignements												
Assiduité aux CM	Assiduité non contrôlée											
Assiduité aux TD Assiduité non contrôlée												
Assiduité aux TP Assiduité non contrôlée												
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente au-delà du tiers de temps de l'épreuve.											
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales											

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
NEANT		

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/22

Référent stage pour la formation : virginie.goncalves@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

	Niveau 2- L	AS R2 PSYCHOLO	GIE : Compensati	on intégrale	
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
А	1, 2, 3	18	х		
В	4, 5	6	х		
С	7	3	х		
D	8, 9, 10	18	х		
E	11	3	х		
F	13, 14	6	х		

Mineure santé LAS-R 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0

crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits					Modalités de	Contrôle d	les Conna	issances et d	es Compéte	ences		
stre	ပ		(=	Coeff des		é۱	valuation	initiale		RSE avec	aménagement (des examens	2 ^{nde} chance		
Semestre	Bloc		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
1					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
2		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

LAS R2 PSYCHOLOGIE

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 12 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits				N	lodalités d	e Contrôle	e des Con	naissances et	des Compé	tences		
stre	ည		(= coefficient	Coeff des		éval	uation ir	nitiale		RSE ave	aménagement (des examens		2 ^{nde} chance	
Semestre	Bloc		s)	EC	Type de	% EvC-Evt	Nb	Nature	Durée	Nb	Nature des	Durée	Nb	Nature des	Durée
S			affectés à l'UE		contrôle	% EVC-EVE	d'épr.	des épr.	des épr.	d'épr.	épr.	des épr.	d'épr.	épr.	des épr.
		UE 1 : Psychologie sociale 3	6												
		EC 1 : Psychologie sociale 3		1	EvT	100%	1	Е	1h00				1	Е	1h00
		UE 2 : Psychologie cognitive 3	6												
		EC 1 : Psychologie cognitive 3	U	0,7	EvT1	50%	1	E	45mn				1	E	45mn
		Le 1 : 1 Sychologic cognitive 5		0,7	EvT2	50%	1	E	45mn				1	E	45mn
	Α	EC 2 : La psychologie cognitive : du		0.2											
	, ·	laboratoire à la vie quotidienne		0,3	EvT	100%	1	E	40mn				1	E	40mn
		UE 3 : Méthodes 3	6												
		EC 1 : Méthodologie scientifique 3		0,5	EvT	100%	1	E	45mn				1	E	45mn
3		EC 2 : Statistiques 3		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30				1	Е	1h30
					EvC2	50%	1	Е	1h30						
		UE 4 : Psychologie clinique 3	3												
		EC 1 : Psychologie clinique 3		1	EvT	100%	1	Е	40mn				1	Α	20mn
	В	urr p													
		UE5: Psychologie du développement 3	3	1	EvC-TD	50%	2	E	30mn						
		EC1: Psychologie du développement 3		1	EvT-CM	50%	1	E	1h00				1	Е	1h00
					EVI-CIVI	30%	1	<u> </u>	11100						<u> </u>
		UE7: Langue vivante 2	3												
	С	EC 1 : Anglais 2		1	EvC1	50%	1	Α					1	E	1h00
					EvC2	50%	1	Е	1h00				1	L	11100
			27												

		UE 8 : Psychologie sociale 4	6						
		EC 1 : Psychologie interculturelle		0,6	EvT	100%	1	E	30mn
		EC 2 : Psychologie sociale appliquée		0,4	EvT	100%	1	Е	30mn
		UE 9 : Biologie du comportement	6						
		EC 1 : Neurosciences cognitives		1	EvT	100%	1	Е	1h00
	D								
		UE 10 : Méthodes 4	6						
		EC 1 : Méthodologie scientifique 4		0,5	EvC1	45%	1	E	40mn
					EvC2	45%	1	E	40mn
					EvC-Expé		1	Α	4h00
4		EC 2 : Statistiques 4		0,5	EvC1	50%	1	E	1h30
					EvC2	50%	1	E	1h30
		UE 11 : Psychologie clinique 4	3						
	Ε	EC 1 : Psychologie clinique 4	3	1	EvT	100%	1	E	1h00
-		LC 1 . 1 Sychologic chilique 4			LVI	100/0			11100
		UE 13: PPP1	3						
		EC 1 : Projet professionnel		1	EvC1	50%	1	М	
					EvC2	50%	1	0	10mn
	F								
		UE 14: Langue vivante 3	3						
		EC 1 : Anglais 3		1	EvC1	50%	1	Α	
					EvC2	50%	1	0	10mn
			27						

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES:

N2 - Module développement durable : « La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe ».

N2 S3 - UE4 EC1 : nature de l'épreuve "A" : QCM en ligne via Moodle

N2 S3 - UE7 EC1 : nature de l'épreuve "A" : divers travaux O et E réalisés au cours du semestre

N2 S4 - UE10 EC1 : nature de l'épreuve "A" sur EvC expés : participation expériences (4h) ou évaluation sur un article scientifique en anglais (examen sur table)

N2 S4 - UE14 EC1 : nature de l'épreuve "A" : divers travaux O et E réalisés au cours du semestre



INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION: la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION: les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.



ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.



REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 - LAS 2 - LAS 3 - LAS-R 2 - LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, l'étudiant pose son sac et ses vêtements
 à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition
 expressément autorisé.



- L'étudiant n'a, sur sa table, ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques autorisées, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) est effectuée sur table :
 - *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra** pas être autorisé à composer. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.



- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.



FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.



EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants <u>et se munit</u> <u>du seul matériel de composition expressément autorisé.</u>
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) est possible.
 - Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.



FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.



- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de 24 h: 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration:

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	niveau 1 Développement Durable
вит	la validation de l'année. Concernant les BUT dans l enseignements en ligne sero leur premier cycle de format Les étudiants de BUT 3 n'aya	esquels le modu ent mis à dispositi ion afin qu'ils le v ant pas encore va	le n'a pas pu être intégré, les on des étudiants tout au long de valident à leur convenance. Ilidé le module au cours de leurs valider avant la fin de leur année	



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Daniel RODRIGUES

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand: Mme Stefanie CEELEN Espagnol: M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien: M. Claudio CHIANCONE Néérlandais: Portugais: M. Ailton SOBRINHO Polonais: M. Piotr ROSOL Russe: Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux ensei	gnements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

					Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences												
stre		Crédits (=	Coeff des		éva	aluation i	nitiale		RSE avec	c aménagement de	es examens	2 ^{nde} chance					
Semestre		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.			
	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3															
					LANS	SAD Autro	es langues LC	C/ LCSH		•	•		-				
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h			
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min			
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min			
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min			
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h			
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h			
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min			
						LANSAD	Anglais STAI	PS									
	N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min			
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min			
				_	ı	LANSAD A	Anglais SCIEN	CES									
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min			
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min			
1	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	60 min/ 10min	2	E + O	60min/ 10 min			
					ı	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH									
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	Е	1h			

N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	10min	1	0	10 min
_					LANSAD	LCC/LCSH E	AD			-			
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
					LANSAC	Anglais PSS	SE				•		
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	15 min	1	Е	1h
				L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	Е	1h
N3 S5 EAD		1	EvT		1	О	10 min				1	0	10min
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
				L	ANSAD Autr	es Langues LCC	/ LCSH						
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E et/ou O	1h/ 15 min
					LANSAD	Anglais STA	PS				-	•	
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5r in
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 mi
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 mi
		1	1	<u> </u>	LANSAD A	Anglais SCIEN	ICES		I	I		ı	1
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	1h + 5mi

						-						
N2 S4	1	EvC		2	0		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6	1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+0	10min
	·		L	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH						•
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
		•	•	LANSAD	LCC/LCSH E	AD					•	-
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD	1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD	1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD	1	EvT		2	E	1h				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
•	•	•	•	LANSAD	Anglais PSS	SE					•	
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5m in
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
	•		L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N1 S2 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N2 S4 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD	1	EvT		1	0	10min				1	0	10min

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

UFR STAPS

MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LAS-R 2 STAPS

Mention Activités Physiques Adaptées et Santé Mention Entraînement Sportif

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12 septembre 2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Coordinateur Pédagogique des 4 mentions : Eric Doré Eric.dore@uca.fr

Parcours, Niveau	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Mention APAS	Julien Verney	julien.verney@uca.fr
Mention ES	Eric Doré	<u>eric.dore@uca.fr</u>

Contact en scolarité :

Benoit Boboul <u>Benoit.Boboul@uca.fr</u>

Assiduité aux enseignement	s, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Ci-dessous, pour les UE disci	ons générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. plinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen cables à la mention de Licence portant les enseignements
Assiduité aux CM	Non contrôlée
Assiduité aux TD	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Assiduité aux TP	Oui ; émargement + comptage des étudiants
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente après le début des épreuves.
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales

Parcours adaptés

Pas de parcours adaptés

Concernant les cours de travaux pratiques des APSA: lorsqu'un étudiant est blessé et ne peut plus pratiquer, sous réserve qu'il ait participé à la moitié au moins des leçons programmées, l'enseignant responsable du cours pourra attribuer une note à un étudiant, en fonction de ce qu'il aura pu constater durant la période où l'étudiant était valide. Pour les mentions de licence STAPS: L'enseignant peut attribuer une note de pratique d'APSA à des étudiants qui ont une période de dispense telle que leur quantité de pratique est supérieure ou égale à la moitié des leçons programmées. Dans le cas contraire, si l'enseignant peut leur proposer une activité annexe, du type observation, analyse, conseil, etc. à laquelle il adjoint éventuellement une commande de travail à rendre sous forme de dossier, de compte-rendu ou autre, l'enseignant peut attribuer une note à l'étudiant, dans la limite maximum de 06/20. Dans tous les cas, il va de soi que ces étudiants ont pu attester d'une raison médicale légitime. Il convient néanmoins de proposer à l'étudiant de choisir entre le fait d'être déclaré défaillant ou de se voir attribuer une note.

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
Niveau 2 ES	50 h	01/09 au 30/05
Niveau 2 APAS	35h	01/10 au 30/05

Référent stage pour ES : SEBILLAUD David david.sebillaud@uca.fr

Référent stage pour APAS : VERNEY Julien julien.verney@uca.fr

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24 mai 2022.

MODALITÉS DE COMPENSATION

	Nive	eau 2 - LAS-R 2	STAPS APAS		
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements Scientifiques communs	31, 32, 41A, 41B	21		Х	E
Bloc B: Enseignements techniques et technologiques	44, 45	6		Х	E
Bloc C: Enseignements spécifiques APAS	34, 42, 43	12		Х	E
Bloc D: méthodologie de l'intervention et stage	35, 47	9		Х	E
Bloc E: Enseignements transversaux	33, 36, 46, 48	12	Х		

	Ni	veau 2 - LAS-R 2	STAPS ES		
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
Bloc A: Enseignements Scientifiques communs	31, 32, 41A, 41B	24		Х	D
Bloc B : Option sportive	34, 43, 47	9		Х	D
Bloc C : Enseignements spécifiques ES	35, 42, 44	15		Х	D
Bloc D : Enseignements transversaux	33, 36, 46, 48	12	Х		

Mineure santé LAS-R 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0

crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			و مراجع المراجع					Modalités de	e Contrôle d	es Conna	issances et d	es Compéte	nces		
stre	ပ		Crédits (= coefficients)	Coeff des		é۱	/aluation	initiale		RSE avec	aménagement	des examens		2 ^{nde} chance	5
Semestre	DOIB		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
1					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
2		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR					1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

LAS-R 2 STAPS APAS

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 30 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

							Mod	alités de	Contrôle de	es Conn	aissances	et des Comp	pétences		
Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients)	Coeff		éval	uation ir	itiale		RSE a	vec aménag examer			2 ^{nde} cha	nce
Sem	Bl		affectés à l'UE	des EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 31 : Enseignements Scientifiques Transversaux Communs	9												
		EC1: Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise		1	EvT		1	Е	1h30				1	E	1h30
		EC2: Activité, expérience, et performance		1	EvC/EvT	20%	3	Е	1h00	1	Е	1h	1	Е	1h
	Α	EC3: Croissance et maturation		1	EvT		1	E	45 mn				1	Е	45 mn
		UE 32 : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels 2 parmi 3	6												
		EC1: Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT		1	Е	1h30				1	E	1h30
		EC2: Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	3	E		1	Е	TD subst 2h	1	E	2h
		UE 33 : Mineure Santé LAS-R 2 S3	3												
	Ε	EC1: Mineure santé LAS-R 2 S3													
3		UE 34 : Enseignement spécifiques de mention	3												
	С	EC1: Pathologies chroniques		0,5	EvC	100%	2	E		1	Е	1h30	1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du prof APAS		0,25	EvC	100%	2	A/O		1	A/O	15'	2	A/O	15'
		EC3: Pathologies neurologiques		0,25	EvT		1	E	1h				1	Е	1h

		UE 35 : Méthodologie de d'intervention	6												
		EC1: Principes généraux de l'entraînement et programmation (ES, APAS)		0,75	EvC	100%	2	E + TP		1	E	1h30	1	E	1h30
		EC2: Méthodologie du projet d'animation 2		0,5	EvC	100%	2	TP + E		1	E	1h	1	E	1h
		EC3: Evaluation de la condition physique (ES, APAS)		0,75	EvT		1	Е	1h30				1	E	1h30
	_	UE 36: Langue vivante	3												
	С	EC1: Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E		2	O+E	
ſ			30												

							Mod	alités de	Contrôle de	es Conn	aissances	et des Comp	oétences		
stre	၁၀		Crédits (= coefficients)	Coeff		éval	uation ir	nitiale		RSE a	vec aménag examer			2 ^{nde} cha	nce
Semestre	Bloc		affectés à l'UE	des EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	_	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 41A : Enseignements scientifiques Transversaux communs	3												
		EC 1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	QCM	20 mn				1	E	20 mn
	Α	UE 41B : Enseignements scientifiques Transversaux optionnels	3												
		EC 2: Anatomie Fonctionnelle		1	EvT		1	QCM en ligne	30'				1	QCM en ligne	30'
		UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques au parcours 4	6					Ü							
		EC1:Physiopathologie du vieillissement		1	EvT		1	Е	1h30				1	Е	1h30
		EC2: Pathologies au cours de l'enfance		0,5	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
	С	EC3: Troubles de la santé mentale		0,5	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
		UE 43 : Enseignements complémentaires aux enseignements scientifiques	3												
		EC1: Prise en charge du sujet âgé par l'APAS		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	Е	1h30	1	Е	1h30
		EC2: AP, santé mentale et inclusion		0,5	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h	1	Е	1h
4		UE 44 : Enseignements techniques et technologiques 1	3												
		EC1: Sport Adapté		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	Е	1h30
		EC2: Handisport		0,33	EvC	100%	2	E/TP		1	E	1h30	1	E	1h30
	В	EC3: AP Immersion et milieu thermal		0,33	EvT		1	E	1h				1	Е	1h
		UE 45 : Enseignements techniques et technologiques 2	3												
		EC1: Activités de la forme et santé		0,5	EvC/EvT	50%	3	E/TP	1h	1	E	1h	1	Е	1h
		EC2: Politiques de santé publique, hygiène de vie et AP		0,5	EvC	100%	2	E		1	Е	1h	1	Е	1h

	UE 46 : Mineure Santé LAS-R 2 S4	3											
Ε	EC1: Mineure santé LAS-R 2 S4												
	UE 47 : Stage	3											
	EC1: Stage 35 heures		1	EvT		1	М				1	М	
_	EC 2: Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive aupres de public enfant , adolescent et adultes 50 h							va	lidation				
F	UE 48 : Langue vivante	3											
	EC1: Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E		2	O+E	2	O+E	
		30											

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance;

A : autre : UE 41B2 QCM en ligne UE 34 EC2: présentation PPT

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

LAS-R 2 STAPS ES

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

27 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

							Мс	dalités de	e Contrôle	des Conr	naissance	s et des Comp	étences		
Semestre	Bloc		Crédits (= coeff.)	Coeff des		éva	luation in	itiale			c aménage Is (si différe			2 ^{nde} chanc	ce
Sem	Bl		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 31 : Enseignements Scientifiques Communs Transversaux	9												
		EC 31.1 : Sciences de l'intervention professionnelle et de l'expertise en sport en en éducation physique		1	EvT	0%	1	E	1h30				1	E	1h30
		EC 31.2 : Activité expérience et performance		1	EvC/EvT	20%	3	E	1h00	1	E	1h	1	E	1h
	Α	EC 31.3 : Croissance et maturation		1	EvT	0%	1	E	45 mn				1	Е	45 mn
		UE 32 : Enseignements Scientifiques Transversaux Optionnels	6												
		EC 32.1 : Adaptations physiologiques à l'exercice		1	EvT	0%	1	Е	1h30				1	E	1h30
		EC 32.2 : Biomécanique du geste sportif		1	EvC	100%	3	E		1	E	TD de substitution 2h	1	E	2h
		UE 33 : Mineure Santé LAS-R 2 S3	3												
	D	EC1: Mineure santé LAS-R 2 S3													

	UE 34 : Option sportive	3												
	Choix 1 : Haltérophilie/musculation													
	Musculation N1		0,66	EvT+EvC	50%	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E+2 PP + 1 MSP	1h
	Activités de la forme pratique		0,33	EvC	100%	2	MSP	1h				2	MSP	1h
В	Choix 2 : Fitness													
	Musculation N1		0,66	EvT+EvC	50%	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E + 2PP + MSP	1h	4	1E+2 PP + 1 MSP	1h
	Activités de la forme pratique		0,33	EvC	100%	2	MSP	1h				2	MSP	1h
	Choix 3 : Football		1	EvC	100%	4	PP + M + 2O	10 min	4	PP + M + 2O	10 min	2	M + O	20 min
	UE 35 : Méthodologie d'intervention	6												
	EC 35.1 : Principes généraux de l'entraînement et programmation		0,75	EvC	100%	2	TP E		1	E	1h30	1	E	1h30
С	EC 35.2 : Méthodologie du projet d'encadrement dans les APS		0,5	EvT+EvC	40%	2	MSP E	1 h	2	MSP E	1 h	1	E	1 h
	EC 35.3 : Evaluation de la condition physique		0,75	EvT	0%	1	E	1h30				1	Е	1h30
	UE 36 : Langue Vivante	3												
D	EC 36.1 : Anglais 2.1		1	EvC	100%	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 min	2	O + E	E : 1h O : 10 mi
		30												

	UE 41A : Enseignements scientifiques transversaux communs	3												
	EC 41A.1 : Du geste à l'intervention : approche ergonomique des pratiques corporelles		1	EvT		1	QCM	20 mn				1	E	20 mn
Α	UE 41B: Enseignements scientifiques transversaux optionnels	6												
	EC 41B.1 : Théorie de la motricité et contrôle moteur		1	EvT	0%	1	E	1H30				1	E	1H30
	EC 41B.2 : Anatomie Fonctionnelle		1	EvT	0%	1	QCM en ligne	30'				1	QCM en ligne	30'
	UE 42 : Enseignements Scientifiques spécifiques à la mention	3												
С	EC 42.1 : Aides ergogéniques à la performance		0,5	EvT	0%	1	E	1h30				1	Е	1h30
	EC 42.2 : Analyse de l'activité de l'entraîneur		0,5	EvT	0%	1	Е	1h				1	Е	1h
	UE 43: Option sportive Niveau 2	3												
	Choix 1 : Haltérophilie/musculation						45.							
	Musculation N2		0,5	EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP + PP	E:1h30	3	MSP+P P+E	1h30	3	1 E + PP	E : 1h30
	Haltérophilie		0.5	EvT+EvC	50%	2	1E + 2PP	1h	2	1E +	1h	2	1E + 2PP	1h
	•		0,5	LVITEVC	50%	2			2	2PP				
В	Choix 2 : Fitness		0,3	EVITEVC	50%				2	2PP				
	·			EvT+EvC	50%	5	1 E + 2TP + MSP +	E:1h30	3	2PP MSP+P P+E	1h30	3	1 E + PP	E : 1h30
	Choix 2 : Fitness			EvT+EvC			1 E + 2TP +	E : 1h30 15 min		MSP+P	1h30		1 E + PP	E: 1h30

	UE 44 : Enseignements techniques et technologiques spécifiques à la mention	6												
С	EC 44.1 : Préparation physique niveau 2		1	EvC	100%	5	E+M+O+ TP+MSP		3	M+TP+ MSP		1	E	1h
	EC 44.2 : Préparation mentale		0,5	EvC	100%	2	TP + O		2	TP + O		1	Е	2h
	EC 44.4 : Analyse vidéo		0,5	EvT	0%	1	V	5 min				1	V	5 min
	UE 46 : Mineure Santé LAS-R 2 S4	3												
D	EC1: Mineure santé LAS-R 2 S4													
	UE 47 : Stage	3												
	EC 47.1 : Stage et Construction du projet d'intervention		1	EvT	0%	2	A+O	20 min				2	A+O	20 min
В	EC 47.2 : Pratique personnelle d'une APSA en structure extra universitaire 100 h, et pratique d'animation sportive aupres de public enfant , adolescent et adultes 50 h		validation											
	UE 48 : Langue Vivante	3												
D	EC 48.1 : Anglais 2.2		1	EvC	100%	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 min	2	O+E	E : 1h O : 10 mir
		30												

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance. V = Vidéo

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

PP = performance physique MSP = Mise en situation pédagogique A : autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES:

UE 46.2 : A = épreuve de pratique ou de mise en situation d'encadrement ou oral selon l'option choisie

UE 47.1 : A = Fiches de séance

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe



INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION: la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION: les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.



ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.



REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 - LAS 2 - LAS 3 - LAS-R 2 - LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, l'étudiant pose son sac et ses vêtements
 à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition
 expressément autorisé.



- L'étudiant n'a, sur sa table, ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques autorisées, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) est effectuée sur table :
 - *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra** pas être autorisé à composer. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.



- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.



FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.



EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants <u>et se munit</u> <u>du seul matériel de composition expressément autorisé.</u>
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) est possible.
 - Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.



FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.



- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de 24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration:

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	niveau 1 Développement Durable
вит	Lorsque c'est possible, le mo la validation de l'année. Concernant les BUT dans l enseignements en ligne sero leur premier cycle de format Les étudiants de BUT 3 n'aya années universitaires précéd de BUT 3.	esquels le modu ent mis à dispositi ion afin qu'ils le v ant pas encore va		



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Daniel RODRIGUES

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand: Mme Stefanie CEELEN Espagnol: M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien: M. Claudio CHIANCONE Néérlandais: Portugais: M. Ailton SOBRINHO Polonais: M. Piotr ROSOL Russe: Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux ensei	gnements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

					Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
stre		Crédits (=	Coeff des		éva	aluation i	nitiale		RSE avec	aménagement de	es examens	2 ^{nde} chance		
Semestre		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
				·	LANS	SAD Autro	es langues LC	C/ LCSH	•	-	-		-	-
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
						LANSAD	Anglais STAI	PS						
	N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
		_			<u> </u>	LANSAD A	Anglais SCIEN	CES					_	
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
1	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	60 min/ 10min	2	E + O	60min/ 10 min
					ı	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH						
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	10min	1	0	10 min
_					LANSAD	LCC/LCSH E	AD			-			
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
					LANSAC	Anglais PSS	SE				•		
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	Е	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	15 min	1	Е	1h
				L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	Е	1h
N3 S5 EAD		1	EvT		1	О	10 min				1	0	10min
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
				L	ANSAD Autr	es Langues LCC	/ LCSH						
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E et/ou O	1h/ 15 min
					LANSAD	Anglais STA	PS				-	•	
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5r in
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 mi
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 mi
		1	1	<u> </u>	LANSAD A	Anglais SCIEN	ICES		I	I		ı	1
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	1h + 5mi

						-						
N2 S4	1	EvC		2	0		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6	1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+0	10min
	·		L	ANSAD A	Anglais LCC/L	CSH						•
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
		•	•	LANSAD	LCC/LCSH E	AD					•	-
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD	1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD	1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD	1	EvT		2	E	1h				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
•	•	•	•	LANSAD	Anglais PSS	SE					•	
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5m in
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
	•		L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N1 S2 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N2 S4 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N3 S6 EAD	1	EvT		1	0	10min				1	0	10min

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre





MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

Licence Sciences de l'Education LAS-R 2

Conseil de Gestion : avis favorable le 16/06/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention :

Parcours, Niveau	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
LAS-R 2 Sciences de l'éducation	Claire MARGOLINAS	Claire.MARGOLINAS@uca.fr

Contact en scolarité : scolarite.inspe@uca.fr

Assiduité aux enseignements, accè	s à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)							
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe.								
Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé	, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention							
	de Licence portant les enseignements							
Assiduité aux CM								
Assiduité aux TD	L'absence n'a pas d'effet sur l'évaluation de l'UE.							
Assiduité aux TP								
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 15 minutes après le début des épreuves.							
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales							

Stages							
parcours	durée minimale	calendrier/période					
LAS-R 2	2 semaines	janvier-février					

Des stages complémentaires sont possibles dans les conditions fixées par le CFVU du 24/05/2022.

Référent stage pour la formation : stages.inspe@uca.fr

MODALITÉS DE COMPENSATION

	NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S3									
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)					
A(1.2)	306, 307	6	Х							
B(2.2)	301, 302, 305, 308	12	Х							
C(3.2)	303, 304	9	Х							

	NIVEAU 2 - Parcours Enseignement, éducation et formation - S4									
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)					
A'(1.2)	407, 409	6	Х							
B'(2.2)	402, 404, 405, 406	12	х							
C'(3.2)	401, 403	9	Х							

	NIVEAU 2 - Parcour	s Enseignement,	éducation et forr	mation (S3+S4)	
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Bloc compensable	Bloc non compensable	Si bloc non compensable, blocs qu'il peut compenser (compensation asymétrique)
AA'	306, 307, 407, 409	12	Х		
BB'	301, 302, 305, 308, 402, 404, 405, 406	24	Х		
CC'	303, 304, 401, 403	18	Х		

Mineure santé LAS-R 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0

crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits (= coefficients)	EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
stre	ي					évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 ^{nde} chance		
Semestre	Bloc		affectés à l'UE		Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
1					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
2		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR					1	Oral	15 min
2		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - LAS-R 2 MAJEURE SCIENCES DE L'EDUCATION

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

9 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

						Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences									
stre	၂ ၂		Crédits	Coeff des EC			évaluation initia	le		RSE avec aménag	ement des examens	5	2 ^{nde} chance		
Semestre	Bloc		(= coefficients) affectés à l'UE		Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 306 : Educations	3												
					EvT		1	Α					1	А	
	1.2	UE 307 : Apprentissages	3												
					EvT		1	Α	1h30				1	А	1h30
		UE 301 : Formation de la personne et du citoyen	3												
					EvT		1	Е	1h30				1	E	1h30
		UE 302 : Langue française	3												
					EvT		1	А	1h30				1	А	1h30
	2.2	UE 305 : Langage du corps	3												
3					EvT		1	А	1h30				1	А	1h30
		UE 308 : Langages des systèmes naturels et techniques	3												
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 303: Anglais	3												
					EvC	100%				1	Е	1h	1	Е	1h
	3.2	UE 304: Expériences	6												
					FvT	EvT	2	А					2	А	
					LVI		_	А	1h30				_	А	1h30
			27												
		UE 407: Histoire de l'éducation	3												
	1.2				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 409: Sociologie et philosophie de l'éducation	3												
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 404: Langages informatiques	3												
					EvT		1	Е	1h30				1	E	1h30
		UE 405: Langages artistiques	3												
		115.406			EvC	100%	2			1	Е	1h30	1	E	1h30
4		UE 406: Langages des représentations du monde et de l'activité humaine	3												
					EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 402: Langages mathématiques	3												

				EvT		1	E	1h30				1	E	1h30
		UE 401: Anglais	3											
	2 2			EvC	100%				1	0	10min	1	0	20min
	3.2	UE 403: Expériences (avec stage de 2 semaines)	6											
				EvT		1	A					1	A	
			27											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

REMARQUES:

UE 304 nature de l'épreuve "Autre": Extrait de page eporfolio témoignant du développement de compétences de l'étudiant

UE 306 nature de l'épreuve "Autre" : dossier numérique à remettre pendant la période d'examen

UE 307, UE 302, UE 305, UE 304 - nature des épreuves "Autre": Un devoir numérique Test Moodle réalisé en 1h30 Questionnaire à Choix Multiples et/ou Questions à Réponse Courte et/ou à Réponse Ouverte

UE 403 nature de l'épreuve "Autre": dossier numérique à remettre pendant la période d'examen - ce dossier prend en compte le stage effectué

UE 303 405 et 401 : Choix de modalité EvC. Il y aura bien au moins 2 notes d'évaluation continue.



INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION: la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION: les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.



ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.



REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 - LAS 2 - LAS 3 - LAS-R 2 - LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, l'étudiant pose son sac et ses vêtements
 à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition
 expressément autorisé.



- L'étudiant n'a, sur sa table, ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques autorisées, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) est effectuée sur table :
 - *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra** pas être autorisé à composer. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.



- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.



FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des poursuites pénales peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.



EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants <u>et se munit</u> <u>du seul matériel de composition expressément autorisé.</u>
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) est possible.
 - Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.



FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.



- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de 24 h : 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration:

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	niveau 1 Développement Durable
вит	Lorsque c'est possible, le mo la validation de l'année. Concernant les BUT dans l enseignements en ligne sero leur premier cycle de format Les étudiants de BUT 3 n'aya années universitaires précéd de BUT 3.			



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LAS-R 2 Sciences de la Vie

Conseil de Gestion: 07/07/2023

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogiques de la mention : Corinne CALET N2 (corinne.calet@uca.fr) et Emmanuel VANROBAYS N3 (Em

Parcours, Niveau	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

	Assiduité aux enseignements hors UE de santé							
Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAS, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements								
Assiduité aux CM	Pas d'assiduité obligatoire							
Assiduité aux TD	Certains TD font l'objet de contrôle continu							
Assiduité aux TP	Assiduité en TP obligatoire (2 absences injustifiées entrainent la défaillance à L'UE)							
Accès à la salle d'examen	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes							
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Voir Informations générales							

Stages							
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période					
sans objet							

MODALITÉS DE COMPENSATION

Niveau 2 - Parcours LAS2-R BCP et NP, semestre 3 et 4									
Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas					
A/A' (Majeure)	cf. tableaux	21 ects au S3 24 ects au S4	B/B' Mineure C/C' Transverse						
B/B' (Mineure réadaptation)	cf. tableaux	3 ects au S3 et au S4	A/A' Majeure C/C' Transverse						
C/C' (Transverse)	cf. tableaux	6 ects au S3 et 3 ects au S4		A/A' Majeure B/B' Mineure					

Modalités de validation de l'année - N2

Avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10 Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc AA'BB'

Mineure santé LAS-R 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0

crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Confeditor					Modalités de	e Contrôle d	es Conna	issances et d	es Compéte	ences		
stre	ي		Crédits (= coefficients)	Coeff des		é۱	/aluation	initiale		RSE avec	aménagement	des examens		2 ^{nde} chance	<u>;</u>
Semestre	Bloc		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Physiologie musculaire	3												
1					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		Total crédits semestre 1	3												
		UE 2 : Sciences du mouvement	3												
2		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR					1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		Total crédits semestre 2	3												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

NIVEAU 2 - LAS-R 2 Biologie Cellulaire et Physiologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

a			Crédits				Мо	dalités de Cont	rôle des Connais	sances e	t des Com	oétences			
estr	Bloc		(= coefficients)	Coeff			évaluatio	n initiale		RSE ave	c aménagem	ent des exar		2 ^{nde} chan	ce
Semestre	B		affectés à l'UE	des EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique	6		EvC EvT	50	3 1	E+ A +AE	1h+45'+1h30 2h	3 1	E+A+A E	1h+45'+ 1h30 2h	1	Ш	2h
		UE 2 : Microbiologie	3		EvC EvT	50	≥2 1	AE	- 1h30				1	Е	1h30
		UE 3 : Développement animal et végétal	6												
	Α	EC 1 : Développement animal		0,5	EvC EvT	50 50	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
		EC2: Développement végétal		0,5	EC EvT	50 50	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
		UE 4 : Le cycle cellulaire et ses régulations (MBP)	3		EvC EvT	50	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h30
		UE 5 : Outils pour biologistes	3		EvC	100	≥2	E+A	-	1	А	-	1	А	-
	В	Mineure Réadaptation	3												
	С	UE 6 : PPP	3		EvC	100	2	A+O	10'				1	О	10'
		UE 7: Anglais	3						Voir Ar	nnexe Mo	CCC LANSA	νD			
			30												
		UE 8: Cellule et énergie	6		EvC EvT	50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 9: Physiologie des communications animales et végétales	6		EvC EvT	40	≥3 1	A E	- 2h				1	Е	2h

	A'	UE 10 : Reproduction animale et végétales	3	EvC EvT	40	2 1	A E	- 1h30				1	Е	1h30
		UE 11: Statistiques 1	3	EvT	0	1	Е	1h30	1	Е	1h30	1	Е	1h30
4		UE 12 : Neurobiologie cellulaire	3	EvC EvT	50	≥2 1	A E	1h30				1	Е	1h30
		UE 13 : Biotechnologies végétales	3	EvC EvT	50	3 1	A E	- 1h	1	Е	1h	1	Е	1h
	B'	Mineure Réadaptation	3											
	C'	UE 14 : Anglais	3					Voir Annexe	MCCC L	ANSAD				
			30											

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES:

UE 1: A= évaluation en ligne Biomol/Bioinfo et H&S. C

UE 2: A=test en ligne+CR TP

UE 3: A= test en ligne

UE 4: A= CR de TP + Examen en ligne + Analyse de doc (en ligne)

UE 6: A= diaporama

UE 7: A=oral et/ou compréhension orale

UE 8:

UE 9: A= CR TP, ou test en ligne ou devoir en ligne

UE 10: A= Test en ligne ou devoir en ligne

UE 11:

UE 12: Test en ligne+ CR TP

UE 13:

UE 14 : A = oral et/ou compréhension orale

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe

NIVEAU N2 LAS-R 2 Nutrition Pharmacologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

			Crédits				Mod	alités de C	Contrôle des	Connais	sances et	des Compé	étences		
stre	၁		(= coefficients)	Coeff des		éva	luation i	nitiale		RSE ave	c aménagem	ent des exan		2 ^{nde} chan	ce
Semestre	Bloc		affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		UE 1 : Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique	6		EvC EvT	50	3 1	E+ A +A E	1h+45'+1h 30 2h	3 1	E+A+A E	1h+45'+1 h30 2h	1	E	2h
		UE 2 : Microbiologie	3		EvC EvT	50	≥2 1	A E	- 1h30	1	Е	1h30	1	E	1h30
	Α	UE 3 : Biologie cellulaire	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 1h				1	E	1h
		UE 4: Physiologie humaine 1	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	- 1h30				1	E	1h30
3		UE 5: Pharmacologie générale	3		EvC EvT	50 50	3 1	A E	- 1h				1	E	1h
		UE 6: Alimentation et diététique	3		EvC EvT	50 50	2 1	E + O E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	В	Mineure Réadaptation	3												
	С	UE 7: PPP	3		EvC	100	2	A+O	10'				1	0	10'
	C	UE 8 : Anglais NP	3							Voir Anr	nexe MCC	C LANSAD			
			30												

		UE 9: Cellule et énergie	6	EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 2h				1	Е	2h
		UE 10 :Immunologie appliquée à la santé	3	EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h30				1	E	1h30
	١,,	UE 11 :Physiologie humaine 2	6	EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E, TP E	30' 2h				1	Е	2h
	A'	UE 12 :Systèmes sensoriels et moteurs	3	EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E E	1h30				1	E	1h30
4		UE 13 :Nutrition et Physiologie: approches intégrées	3	EvC EvT	50 50	2 1	E+O E	1h30				1	E	1h30
		UE 14 : Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux	3	EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E	1h30	1	E	1h30	1	Е	1h30
	В'	Mineure santé	6											
	C'	UE 15 : Anglais	3						Voir Anı	nexe MCC	C LANSAD			
			30											

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre (à préciser dans les remarques)

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

REMARQUES:

UE 1:A= évaluation en ligne Biomol/Bioinfo et H&S

UE2: A= test en ligne+CR TP

UE 5 : A = examen TP + 2 tests en ligne

UE 6: Conservation de la note de EvC de session 1: EvC/EvT 50/50

UE 7: A= diaporama

UE 8: A = oral et/ou compréhension orale

UE 9:

UE 13:

UE 15: A = oral et/ou compréhension orale

La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe



INFORMATIONS GENERALES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAS-R 2 – LAS-R 3

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

UE SANTE/READAPTATION: la présence est obligatoire en TD et en TP.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible en PASS et Portail Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

UE SANTE/READAPTATION : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION: les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.



ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens du PASS et du Portail Réadaptation" devra être appliqué.

Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. En cas d'absence à cette épreuve, la note zéro comptant dans la moyenne sera donnée.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue conduira à un zéro comptant dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3^{ème} absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

Les évaluations terminales (hors UE de préparation à l'oral)

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale conduira à un zéro comptant dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé s'il remplit les conditions de recevabilité.

UE de préparation à l'oral

L'UE de préparation à l'oral se validant par le rendu d'un écrit sur l'ENT, tout manquement à cette obligation conduira à la défaillance en évaluation initiale.



REGLEMENT DES EXAMENS DES LAS ET LAS-READAPTATION

LAS 1 - LAS 2 - LAS 3 - LAS-R 2 - LAS-R 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAS-READAPTATION

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, l'étudiant pose son sac et ses vêtements
 à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition
 expressément autorisé.



- L'étudiant n'a, sur sa table, ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).
 L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques autorisées, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant*) est effectuée sur table :
 - *La pièce d'identité avec photo est **OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra** pas être autorisé à composer. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie.
- Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.



- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.



FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE:

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle** a **toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.



EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAS-READAPTATION

ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. Les oreilles doivent être strictement dégagées.
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont éteints et déposés dans les sacs. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants <u>et se munit</u> <u>du seul matériel de composition expressément autorisé.</u>
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une vérification de l'identité des étudiants (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant**) est possible.
 - Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.

DEROULEMENT DES EPREUVES

- Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, de manière individuelle et échelonnée (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.



FIN DE L'EPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies <u>sur table</u>, les étudiants <u>émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle</u>. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un procès-verbal d'épreuve est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude » lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.



- A la demande du Directeur de la composante, les poursuites disciplinaires sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes ne peut être délivré à un étudiant poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants,

dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).





Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1^{er} cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires du Développement Durable. La validation du module permet d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

1- Rappel des Objectifs :

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux du Développement Durable
- Aborder les notions de développement durable dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

2-Modalités de dispense et de validation :

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de 24 h: 18h Tronc commun + 6h Thématiques Instituts
- Validation du module par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention de 80 % de réussite.

3- Configuration:

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)



4-Modalités d'évaluation 2023-2024 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études	Obtention de l'open badge
Licence	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	
LAS et LAS-R	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales. Si non validé, « AJAC en attente de validation du module DD »	Si validé, obtention de l'open badge
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le Module DD en N2	niveau 1 Développement Durable
вит	la validation de l'année. Concernant les BUT dans l enseignements en ligne sero leur premier cycle de format Les étudiants de BUT 3 n'aya	esquels le modu ent mis à dispositi ion afin qu'ils le v ant pas encore va	le n'a pas pu être intégré, les on des étudiants tout au long de valident à leur convenance. Ilidé le module au cours de leurs valider avant la fin de leur année	



MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES ET DES COMPÉTENCES Année universitaire 2023 - 2024

LANSAD - Langues pour étudiants Spécialistes d'Autres Disciplines

Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire : adoption le 12/09/2023

La Vice-Présidente en charge de la Formation

Françoise PEYRARD

INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Daniel RODRIGUES

LANSAD	Réferent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	LCC/LCSH: N1: Lynsey GIROIRE N2: Alison JOHNSTONE N3 Rose-Marie Farwell PSSSE: N1 Lynsey Giroire N2/N3 Fabienne DAUVERGNE STAPS: Morganne SHELFORD SCIENCES: N1 Stéphanie MICHEL	lynsey.giroire@uca.fr alison.johnstone@uca.fr rosemary.farwell@uca.fr lynsey.giroire@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr morganne.shelford@uca.fr stephanie.michel@uca.fr fabienne.dauvergne@uca.fr
Autres langues	Allemand: Mme Stefanie CEELEN Espagnol: M. Rocio PRADO-SANCHEZ Italien: M. Claudio CHIANCONE Néérlandais: Portugais: M. Ailton SOBRINHO Polonais: M. Piotr ROSOL Russe: Olga SHCHETINKOVA	stefanie.ceelen@uca.fr rocio.prado@uca.fr claudio.chiancone@uca.fr ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr piotr.rosol@uca.fr olga.shchetinkova@uca.fr

Contact en scolarité :

Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr Mme Elora PRESLE : elora.presle@uca.fr

Assiduité aux ensei	gnements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (EvC)
Assiduité aux CM	
Assiduité aux TD	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
Assiduité aux TP	
Accès à la salle d'examen	Les cours de LANSAD respectent le réglement de la compostante d'inscription de l'étudiant
La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.
La composante ne distingue pas absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue	Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations. L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

3 crédits

Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.

							Modalités	de Contrá	òle des Co	onnaissances e	t des Compéten	ces		
stre		Crédits (=	Coeff des		éva	aluation i	nitiale		RSE avec	aménagement de	es examens		2 ^{nde} chance	9
Semestre		coefficients) affectés à l'UE	EC	Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
	UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
					LANS	SAD Autro	es langues LC	C/ LCSH		•	-		-	
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E et/ou O	1h/15 min
						LANSAD	Anglais STA	PS						
	N2 S3		1	EvC	100%	4	O + E		4	E + O	1h/ 15 min	4	E ou O	1h/10min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	2	E ou O	1h/10 min
				_	ı	LANSAD A	Anglais SCIEN	CES						
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	2	E + O	45min/ 10 min
1	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	60 min/ 10min	2	E + O	60min/ 10 min
						LANSAD A	Anglais LCC/L	CSH						
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	Е	1h

N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	10min	1	0	10 min
_					LANSAD	LCC/LCSH E	AD						
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
					LANSAC	Anglais PSS	SE					•	
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	Е	1h	1	Е	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	0	15 min	1	E	1h
				L	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						
N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	Е	1h
N3 S5 EAD		1	EvT		1	О	10 min				1	0	10min
UE LANSAD (1 choix selon la Mention)	3												
				LA	NSAD Autr	es Langues LCC,	/ LCSH						
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	0	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	0	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	Е	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E et/ou O	1h/ 15 min
		•			LANSAD	Anglais STA	PS		•		•	•	
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5r in
N2 S4		1	EvC		2	O + E		2	E + O	10 min	2	E + O	8 à 10 mi
N3 S6		1	EvC		4	O + E		4	E + O	10 min	4	E + O	5 à 15 mi
T		1		 	LANSAD A	Anglais SCIEN	ICES		1	I	1	ı	1
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	1h + 5mi
		-											

N2 S4	1	EvC		2	0		2	O + A	10min	2	A + O	10min
N3 S6	1	EvC		2	O + E		2	O + A*	10min	2	A*+0	10min
	•	·	Ĺ	ANSAD A	Anglais LCC/L	.CSH						•
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/ 5 min	2	E + O	45 min/ 5 min
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
·	•	•	•	LANSAD	LCC/LCSH E	AD					•	
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD	1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD	1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD	1	EvT		2	Е	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD	1	EvT		2	E	1h				1	0	10 min
LANSAD Portugais EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
	-			LANSAE	Anglais PSS	SE						
N1 S2	1	EvC		2	O + E		2	E + O	45min/5min	2	E + O	45min/5m in
N2 S4	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
N3 S6	1	EvC		2	O + A		1	0	15 min	1	0	15 min
	-	•	L/	ANSAD A	nglais PSSSE	EAD						•
N1 S2 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	Е	1h
N2 S4 EAD	1	EvT		1	Е	1h				1	E	1h
N3 S6 EAD	1	EvT		1	0	10min				1	0	10min

EvC: évaluation continue; EvT: évaluation terminale E: écrit; O: oral; TP: travaux pratiques; M: mémoire ou rapport; S: soutenance; A: autre

En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre